

LE PARADIS DANS L'ENFER DES FLAMMES

Quelques jours après l'incendie, le CIL a remercié par courrier, au nom de tous les riverains, le courage et le professionnalisme des équipes de la sécurité civile qui ont permis d'arrêter la propagation des flammes et de limiter les dégâts. Nous ne pouvons que nous féliciter bien sûr que le vent ait également joué en notre faveur en repoussant l'incendie loin des habitations et qu'il n'y ait eu aucun blessé à déplorer, ni au Paradis, ni au Mont du Soleil.

Cet incident nous a rappelé à quel point notre quartier, en bordure de forêt, était vulnérable aux incendies, ce que les victimes du feu de 1989 n'ont jamais oublié. Bien entendu le risque zéro n'existant pas, des accidents peuvent toujours se produire : il convient donc de faire en sorte de limiter au maximum les risques de propagation, en diminuant d'éventuels risques de départ de feu : débroussaillage aux abords des habitations, dans les jardins des particuliers, etc.. Nous avons rappelé plusieurs fois dans le Mag' les obligations de chacun concernant le débroussaillage et avons alerté le service des espaces verts sur les dépôts sauvages de végétaux entassés dans la colline. Nous appelons régulièrement les espaces verts lorsque le débroussaillage tarde à être effectué par les services de la mairie (l'été dernier, il aura fallu attendre jusqu'au 15 juillet !). Nous avons toujours relayé l'information que nous donnaient des riverains inquiets sur les herbes sèches persistant dans certains jardins au cœur de l'été et avons transmis ces inquiétudes aux propriétaires concernés. La sécurité incendie est l'affaire de tous.

La question de la piste DFCI se trouve naturellement ravivée par ce qui vient d'arriver, et pour répondre à d'éventuels questionnements et inquiétudes de la part des riverains, nous tenons à rappeler notre position : le CIL ne s'est pas opposé à la création d'une piste de liaison pour les pompiers, mais a questionné la légitimité de l'emplacement choisi par les autorités. La question était de savoir si le tracé prévu à mi-hauteur du versant sud de la colline au-dessus du cimetière était plus judicieux non seulement sur le plan esthétique mais aussi et surtout sur le plan de la sécurité, qu'un tracé sur le versant nord, cette question ayant été nourrie par des réflexions émanant de responsables des pompiers qui affirmaient qu'ils n'enverraient pas leurs hommes sur une piste sur le versant sud, car elle serait bien trop dangereuse.

Nous avons sollicité la présence d'un professionnel de la lutte contre les incendies pour pouvoir éclaircir ce point, mais n'avons pas réussi à obtenir une telle intervention.

D'autre part, nous tenons à souligner que notre 'questionnement' n'a, à aucun moment, ralenti la création de cette piste, nous n'avons pas entravé la réalisation du projet : monsieur le maire a d'ailleurs bien précisé lors de la dernière assemblée générale que la piste verrait le jour courant 2011. Le CIL est profondément attaché, comme ces riverains et la municipalité, à tout mettre en œuvre pour conserver et améliorer la sécurité et la qualité de vie dans notre quartier ainsi que 'la protection des vies humaines.'

Nous laisserons une place importante à ce sujet lors de notre prochaine assemblée générale, toutes vos questions et réflexions sont les bienvenues afin que nous puissions progresser ensemble sur un thème qui nous concerne tous.

Le PLU nouveau est arrivé !

Avec plusieurs années de retard sur les prévisions et une gestation de près de 10 ans, le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville de Hyères, a été adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal le 8 septembre 2010.

Ce nouveau document d'urbanisme est appelé à remplacer le POS (Plan d'occupation des Sols) en vigueur actuellement.

Il sera compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'aire Toulonnaise et devra intégrer le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui définit la politique d'ensemble de la commune pour les années à venir.

Avant d'être officiellement en vigueur le projet de PLU va être examiné par les services de l'Etat et fera l'objet d'une enquête publique en février ou mars 2011.

Cependant, il est dès à présent, consultable en Mairie et nous avons pu observer la zone qui intéresse notre quartier, avec en particulier le tracé du projet de piste pompiers (DFCI) et de ligne EDF enterrée entre le Château et le poste EDF de l'Oratoire, sur le flanc sud des Maurettes.

Ce projet se trouve entièrement dans une zone classée « espaces naturels » au PLU à l'exception d'une bande de 10 mètres de large correspondant justement à la piste prévue.

Cela confirme que le projet de PLU a bien pris en compte l'arrêt des tribunaux administratifs de 2005 et 2008, classant ces zones en espaces naturels, alors que le POS en vigueur n'avait pas été modifié en conséquence, ce qui est illégal.

La fausse polémique au sujet de la piste DFCI.

Lors du malheureux incendie du 15 septembre certains nous ont reproché amèrement d'être opposés à la création de la piste DFCI, et une voix officielle a parlé dans la presse de « polémique regrettable ».

Or nous avons toujours été favorables à l'amélioration des moyens de défense contre l'incendie, y compris avec des pistes pompiers, et également à l'amélioration de l'alimentation électrique du Var.

Ce que nous contestons c'est l'emplacement de cette piste sur le flanc sud, qui va dégrader l'aspect de la colline vue de la ville, et qui à terme pourrait faciliter l'urbanisation totale de la colline depuis le Mont Soleil jusqu'au Château.

Nous préconisons un tracé de piste DFCI sur le côté nord de la colline invisible depuis la ville.

Par ailleurs nous pensons que le tracé le plus simple et le moins coûteux pour la ligne électrique enterrée, consistait à suivre les voies de circulation, autoroute et voie Olbia, plutôt que de grimper à travers la colline, ce que les représentants de RTE admettent à demi-mot.

Lors de l'incendie du 15 septembre, il a été demandé aux pompiers qui opéraient au Paradis au sujet de la piste DFCI, si elle avait été réalisée là où elle est prévue, c'est-à-dire, sur le flanc sud de la colline, aurait elle pu faciliter leur action. La réponse a été que dans ce cas précis elle n'aurait eu que peu d'intérêt.

En revanche, leurs collègues postés aux Hauts d'Hyères ont déploré de n'avoir pas de possibilités d'intervenir avec leurs engins sur le flanc nord des Maurettes.

D'où notre questionnement à ce propos, si piste DFCI il doit y avoir (et rappelons le, nous n'en doutons pas) par où doit-elle passer ?? quel serait son tracé le plus utile pour la lutte incendie ? au sud ou au nord du massif des Maurettes ? C'est précisément là que nous souhaitons des réponses et non pas d'avoir l'impression qu'on « profite » du passage de l'enfouissement de lignes électriques THT pour financer le tracé de la piste DFCI ...

REUNION DU GROUPEMENT DES CIL

Le CIL des Collines du Paradis a assisté à l'assemblée générale du groupement des CIL d'Hyères en juin dernier. La municipalité était fortement représentée, notamment par M. le Maire et un grand nombre de ses élus. Voici en résumé les informations que nous avons recueillies pour vous :

- Transports : la mairie a promis une augmentation de 30% de l'offre des transports à la rentrée : nous avons à nouveau demandé à ce que les horaires des navettes avec le centre ville soient changés et alignés sur les horaires des scolaires ou les horaires de marché le samedi matin.
- En 2011, TPM reprend à sa charge le transport maritime avec les îles.
- Piste DFCI et ligne à haute tension : la mairie a signé le 28 mai dernier l'autorisation pour le passage de la ligne à HT sur tous les terrains municipaux
- Police/sécurité : Depuis novembre 2009, le service sécurité organise une rencontre par trimestre avec les CIL pour mettre en place un véritable partenariat. Augmentation de 20% des effectifs sur la ville, augmentation du nombre des caméras de sécurité installées dans la ville, qui passeront de 19 en 2009 à 63 en 2011

CALENDRIER

FETE DES VENDANGES du 3 octobre 2010 ANNULEE

Suite au sinistre survenue le mois dernier, Le CIL a préféré annuler la traditionnelle fête des vendanges qui se tient tous les ans sur le terrain de boules, juste au pied du versant de la colline aujourd'hui calcinée : nous avons pensé qu'il valait mieux laisser le temps au quartier de prendre du recul par rapport à cet événement et à la nature de panser ses plaies. Nous envisageons de la remplacer par une journée d'information sur les risques liés aux incendies, en organisant une rencontre avec un représentant des sapeurs-pompiers lors d'**un apéritif de quartier au printemps prochain** afin d'échanger des conseils de 'bonne conduite' à adopter lors d'un départ d'incendie à l'extérieur comme à l'intérieur de nos maisons.

FETE DU PRINTEMPS 2011

Nous aimerions organiser une matinée de **plantation dans notre colline** qui **se conclurait** par un pique-nique de quartier. Cette plantation serait organisée avec **l'aval de la mairie de Hyères**, propriétaire de cet espace boisé, et **en collaboration avec Office National des Forêts** pour assurer le choix des essences en respect avec le biotope (graines? jeunes arbres? ...).

Au jour de la rédaction de cet article, nous n'avons pas de réponse à vous rapporter, bien entendu nous vous en reparlerons dans le Mag' des Collines dès que nous aurons avancé ce projet.

ASSEMBLEE GENERALE jeudi 13 janvier 2011

Rappel : 1/3 du bureau est sortant comme chaque année, nous avons besoin de bonnes volontés pour reprendre le flambeau. N'hésitez pas à vous présenter ! Il faut qu'il y ait un roulement pour que tous les riverains soient représentés.

TOUT PROPRE MON PARADIS - POUR MEMOIRE

Nous vous rappelons les jours de ramassage des déchets :

Les déchets verts : le lundi et jeudi matin

Les déchets spéciaux

• Ce sont des déchets qui ne rentrent pas dans la catégorie des déchets ménagers par leur caractère polluant et toxique : pneus, batteries, bouteilles de gaz, déchets issus de travaux domestiques comme les gravats, la laine de verre, les pots de peinture, de solvants, piles, radiographies, bombes aérosols, produits phytosanitaires...
Déchèterie municipale, route des marais 04 94 57 67 62 : ouverte aux entreprises et aux particuliers hyérois
7j/7 de 7h à 19h (samedi fermeture à 18h et dimanche à 13h)

Les encombrants ou « monstres »

• Ce sont des déchets occasionnels, dont la taille et la composition nécessitent une collecte spécifique avec un grappin. Vieux frigos, matelas, mobiliers volumineux (+ de 0,5 m3), appareils audiovisuels hors d'usage... etc.
Leur enlèvement se fait tous les **lundis** et **jeudis**. Il suffit de prévenir au moins la veille de la collecte, jusqu'à 16h, par simple appel téléphonique **au service Eau-Littoral-Propreté**. **Tél. : 04.94.00.78.50** .

- pour la collecte du lundi appel avant le vendredi 16h
- pour la collecte du jeudi appel avant le mercredi 16h

LE PARADIS DE LA TOILE

Afin de ménager le poumon de notre planète, le CIL souhaiterait réduire le nombre de Mag' version papier que nous distribuons. Nous faisons appel une nouvelle fois à votre esprit écologique : communiquez-nous votre adresse email afin que vous receviez le MAG' par internet.

Envoyez-nous vos remarques et coordonnées email à l'adresse suivante : cilcollinesduparadis@wanadoo.fr.

Dans le respect de la loi "Informatique et liberté " nous nous engageons à ne pas diffuser votre adresse et à ne l'utiliser que pour l'envoi du M A G et les réponses aux questions posées.

Nouvelle organisation : afin de fonctionner avec encore plus d'efficacité, les membres du CIL ont décidé de créer des minis comités à l'intérieur du groupe.

Voici donc désormais vos interlocuteurs privilégiés pour les questions ad hoc :

Bureau

Présidence : Stéphane Mucetto

Vice-présidence : Christophe de Villeneuve

Secrétariat : Louis Lapierre

Trésorerie : Daniel Cousin

Comités

Comité Environnement : Louis Lapierre, Sylvie Morand

Comité des Fêtes : Gérard Merlo, Jean-Marie Loicq, Marie Miglio

Comité relations Groupement des CIL : Stéphane Mucetto, Sylvie Morand, Jacqueline Moukha

Comité de la Rédaction du Mag" : Stéphane Mucetto, Christophe de Villeneuve

Comité Relations et réclamations auprès de la Mairie (pb de voirie, propreté, panneaux, etc) : Marie Miglio

Notons que l'adresse du siège social du CIL a changé

Chez Mr Cousin, au 1 rue Auguste Renoir, ou à notre adresse internet : cilcollinesduparadis@wanadoo.fr

LE PARADIS DES GOURMANDS

Recettes à base de pâte à tartiner super connue dont nous tairons le nom pour éviter toute publicité, qui peut être remplacée par n'importe quelle préparation à base de chocolat.

Cannelés au N.....

Ingrédients (pour environ une vingtaine de cannelés)

1/2 litre de lait	1/2 gousse de Vanille	30g de beurre	100g de farine
150g de sucre en poudre	2 oeufs	2 jaunes d'oeuf	3càs de Nutella

Dans une casserole, faire chauffer le lait, le beurre et la gousse de vanille fendue et grattée. Pendant ce temps, dans un saladier, mélanger la farine, le sucre, les oeufs et les jaunes d'oeufs.

Il faut que le lait soit bien chaud mais pas bouillant. Ajouter le N..... et laisser fondre le tout. Verser le lait sur la préparation farine+sucre+oeufs. Mélanger. Mettre au réfrigérateur pendant 1 heure.

Préchauffer votre four à 210°. Verser la préparation dans les moules à cannelés et les mettre au four pendant 40 minutes.

Mousse craquante au N..... et bâtons de cacahuètes

Ingrédients pour 4 verrines :

100g de cacahuètes salées et grillées à sec	100g de Nutella	40g de beurre	
10g de sucre semoule	2 œufs	50g de sucre en morceaux	25g d'eau

Mousse au N..... :

Faites fondre le N..... et le beurre au bain-marie (moi j'ai utilisé le micro-ondes). Séparez les blancs des jaunes d'œufs et ajoutez ces derniers au N..... fondu. Battez les blancs en neige et ajoutez-y le sucre puis incorporez-les délicatement au mélange précédent. La mousse est alors plus liquide qu'une mousse au chocolat traditionnelle. Réservez au réfrigérateur.

Les cacahuètes caramélisées :

Disposez les cacahuètes sur une feuille de papier sulfurisé et faites-les chauffer au four à 50°C (th. 2) pendant 10 minutes. Pendant ce temps faites un caramel nature : versez l'eau et le sucre en morceaux dans une petite casserole. Faites cuire à feu moyen jusqu'à obtention d'une couleur blond foncé. Retirez du feu et jetez aussitôt les cacahuètes chaudes à l'intérieur. Mélangez avec une cuillère en bois et étalez à nouveau ces cacahuètes ainsi caramélisées sur le papier cuisson.

Laissez refroidir à température ambiante.

La finition:

Hachez grossièrement la moitié des cacahuètes caramélisées puis ajoutez-les à la mousse au N..... Mélangez bien le tout délicatement et versez dans des verres. Mettez au réfrigérateur pour une heure au minimum. Au moment de servir cassez en 4 bâtonnets le reste des cacahuètes caramélisées entièrement agglomérées. Déposez-les alors sur le bord de chacun des verres de mousse au N.....